

57

Conseil des droits de l'homme

15^{ème} Session du Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel

Examen du MALI

Intervention de l'AUTRICHE

L'Autriche souhaite le bienvenu à S.E. Malick Coubaly, Ministre de la Justice, et à la délégation qui l'accompagne et les remercie tout particulièrement pour leur participation étant donné la situation difficile auquel doit faire face le Mali en ce moment.

A cet égard nous encourageons les autorités maliennes à adopter et mettre en œuvre le plus rapidement possible une feuille de route visant à rétablir la démocratie et l'état de droit au Mali. Nous aurons l'occasion de débattre plus au fond la situation des droits de l'Homme au Mali lors de la prochaine session du Conseil et souhaitons adresser au Mali pour l'occasion de cet examen les questions et recommandations suivantes :

Suite à l'insurrection au nord du pays et l'imposition brutale d'une certaine interprétation de la charia, plus de 200.000 personnes ont été déplacées, selon le rapport récent de la HCDH. Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement du Mali pour assurer leur sécurité et leur protection?

Dans l'instabilité politique suivant le coup d'état de mars 2012 des graves violations des droits de l'homme ont été commises en toute impunité au Mali. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des femmes et des enfants qui souffrent le plus de la situation d'insécurité et d'impunité prédominante au pays. Toutes les parties et individus engagés au Mali doivent se rendre compte qu'ils seront tenus pour responsables de leurs actes.

L'Autriche souhaiterait formuler les recommandations suivantes au Mali:

1. Garantir la protection de toutes les personnes déplacées internes quelle que soit leur appartenance ethnique.
2. Enquêter toutes les allégations de meurtre des personnes civiles, de la torture, de mauvais traitements, de la violence sexuelle et de la détention arbitraire concernant l'armée malienne, la police ou autres entités sous le contrôle du Gouvernement du Mali, assurant que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice.
3. Assurer la sécurité des journalistes et adresser l'impunité dans laquelle se produisent les attaques dirigées contre eux.
4. Collaborer étroitement avec les mécanismes des droits de l'homme de Nations Unies au Mali.

Je vous remercie vivement.